

## **Epreuve orale d'histoire des arts au D.N.B. Session juin 2012**

Depuis la session 2011 du Diplôme National du Brevet, une épreuve orale d'histoire des arts est obligatoire. Les élèves de 3<sup>ème</sup> seront préparés par leurs professeurs au cours de l'année scolaire. L'épreuve est basée sur un thème.

Le thème choisi cette année est : **arts et société de consommation.**

Chaque élève constituera un **dossier présentant cinq œuvres choisies parmi celles étudiées dans les matières associées** à l'enseignement d'histoire des arts et concernant le thème choisi.

L'épreuve d'histoire des arts du D.N.B sera **individuelle**. Elle se tiendra la **semaine du 29 mai au 2 juin 2012**. Elle consistera en un **oral de 15 minutes devant un jury de deux professeurs**. Cet oral se décomposera en **deux temps** :

- **Première partie** : l'élève présentera **une des cinq œuvres selon le choix du jury**.
- **Seconde partie** : l'élève répondra aux questions du jury.

Au cours de cette prestation orale, **différents critères d'évaluation** seront pris en considération :

- **Situer l'œuvre dans le temps et dans l'espace.**
- **Identifier les éléments constitutifs de l'œuvre** (formes, techniques,...).
- **Interpréter l'œuvre.**
- **S'exprimer à l'oral** (vocabulaire adapté, aisance, suivi des consignes,...).

L'épreuve sera notée sur 20 et affectée d'un coefficient 2 conformément aux dispositions réglementaires. Ces points seront pris en compte pour l'attribution du diplôme national du brevet. La note obtenue par le candidat ne sera en aucun cas transmise à l'élève ou à sa famille avant la proclamation des résultats par le jury du diplôme national du brevet.

Le Principal  
Alain BOUCHEZ.